

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 3 MAI 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 4 octobre 2022 ;
- Considérant que la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance souhaite diversifier et sécuriser l'alimentation en eau potable du quartier de Charance situé sur la commune de Gap ;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités auprès de l'agence de l'eau dans le cadre de l'AAP "sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités" ;
- Considérant que des financements peuvent également être sollicités auprès de l'agence de l'eau Rhône Alpes Méditerranée ;

DÉCIDONS

Article 1 : Objet

Contexte Etat des lieux :

Le secteur de Charance sur le territoire de la commune de Gap est alimenté en eau potable à partir de deux captages d'eau dit Captage de Chaumières 1 et 2. A l'aval de ces captages, l'eau traverse un réacteur UV avant d'être stockée dans un réservoir de 500m3 puis cette dernière est mise en distribution.

Lors de l'épisode de sécheresse de l'année 2022, ces captages ont subi une très forte baisse de leurs débits. Une sécurisation par pompage a été activée, l'eau potable a pu être acheminée depuis le réseau de distribution situé en aval dans le secteur de Chabanas.

Objectifs poursuivis et enjeux environnementaux du projet

L'objectif pour la communauté d'agglomération est de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur de Charance. Depuis plusieurs années maintenant, une résurgence naturelle d'eau a été identifiée dans le secteur de Charance. La direction de l'eau de la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance souhaite mener des investigations en vue de la création d'un nouveau point de captage afin de diversifier et renforcer son approvisionnement.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 22 000,00 € HT

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Agence de l'eau selon le plan de financement qui se décline ainsi :

Financier	Montant attendu	Taux
Agence de l'eau (AERMC)	11 000,00 €	50 %
Autofinancement	11 000,00 €	50 %
Total	22 000,00 €	100 %

Article 4 : Modalités

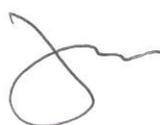
La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Agence de l'eau.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 3 mai 2023

Le Président


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 10 MAI 2023
Publié ou notifié le : 10 MAI 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_05_30**
Objet : **Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour diversifier et sécuriser l'alimentation en eau potable du quartier de Charance situé sur la commune**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-05-10 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.5 - Subventions
Identifiant unique : 005-200067825-20230510-D2023_05_30-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20230510-D2023_05_30-AI-1-1_0.xml	text/xml	987 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3320.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230510-D2023_05_30-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	59 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 mai 2023 à 15h44min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 mai 2023 à 15h44min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 mai 2023 à 15h44min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 mai 2023 à 15h44min57s	Reçu par le MI le 2023-05-10

